

Envoyé en préfecture le 10/08/2023 Reçu en préfecture le 10/08/2023 Affiché le

ID: 056-265600718-20230703-DCECNE20237-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°: Dec -Cne /2023-7

OBJET : Commune - Demande de subvention auprès du Département - Aire de jeux de Tronjoly

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1:

- De réaliser une aire de jeux pour enfants sur le site de Tronjoly,
- De retenir la candidature de Quali Cité Bretagne pour la fourniture, l'installation et le contrôle des jeux pour un montant TTC de 29 484 € soit HT 24 570 €,
- De demander une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 03/07/2023

Pour Le Maile Maire

L' Adjointe,

Catherine HENR

Hervé LE FLOC'H.

Recu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire /08/2020

Publié le 🕢

Le Maire,

Pour Le Mairet

Hervé LE FLOC"Adjointe,

Catherine HEN®